

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNE DE CAMPENEAC
Séance du 22 février 2024.

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-deux février, à vingt heures et cinq minutes, le Conseil municipal de la Commune de CAMPENEAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Madame RENAUDIE Hania, Maire.

Date de Convocation : 15 février 2024.

Présents : RENAUDIE Hania, Maire - GABARD Bruno - LE MOIGNE Nolwenn - NOEL Pierre - LARGEAU Chantal - SAVIGNE Pascal - TRANVAUX Patrice - MORIN-DIEGO Isabelle - WHITE Cécile - GRANDVALLET Chantal - DRAGON Sandra - ALIX Mathilde - MOUNIER Benoît - MAHIEUX Jérémy - ARGENTE Luce - PICARD Laurence – DENIS Stéphane.

Absents excusés ayant donné pouvoir : JUGEL Stéven ayant donné pouvoir à Cécile WHITE - DELOURME Jean-Pierre ayant donné pouvoir à Laurence PICARD.

Secrétaire de séance : Monsieur MOUNIER Benoît.

Nombre de conseillers :

En exercice : 19

Présents : 17

Votants : 19

Délibération n°2024/10

Objet : Signature avec Morbihan Energies d'un contrat portant mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'un audit de performance énergétique à l'école Théodore Monod.

Monsieur SAVIGNE rappelle au Conseil municipal que la Commune souhaite s'inscrire dans une démarche de transition écologique et de sobriété énergétique avec notamment, la volonté de réduire les émissions de gaz à effet de serre de certains de ses bâtiments.

En parallèle, Morbihan Energies accompagne les communes et les EPCI pour mener des actions de transition énergétique. En sa qualité de syndicat d'énergies ayant adopté un Plan Climat Air Eau Territorial, Morbihan Energies a la faculté de prendre en charge, pour le compte de ses membres, des travaux nécessaires pour améliorer la performance énergétique des bâtiments dont ils sont propriétaires.

La Commune de CAMPENEAC a sollicité Morbihan Energies pour mener dans un premier temps, une étude sur l'Ecole Théodore

Au regard de ces éléments et le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer. Le Conseil municipal procède à un vote dont les résultats sont les suivants :

Présents : 17

Pour : 19

Majorité absolue : 10

Votants : 19

Contre : 0

Suffrages exprimés : 19

Abstention : 0

Compte tenu de ces éléments, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** Madame le Maire à signer un contrat avec Morbihan Energies portant mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'un audit performance énergétique de l'Ecole Théodore Monod.
- **Autorise** Madame le Maire à effectuer toutes les démarches et signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

Pour copie conforme,

Madame Hania RENAUDIE,
Maire.

Monsieur Benoit MOUNIER,
Secrétaire de séance.

